

# PRIX DE LA FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES

2ème(P/ 3480), — 17/12/2023 12h45, LA MARTINIQUE

**PLAT, 1.600 meters**, Corde à GAUCHE, Terrain TRES LOURD (5,3 )  
6.800 (3.400, 1.360, 1.020, 680, 340)

**ARRIVEE OFFICIELLE:** 11 Engagés. 2 Forfaits. 3 Supplémentaires. 2 Non-Déclarés-Partants. 7 Partants Définitifs. - PMH -  
Temps du 1er : 1.52.76 (Redk : 1.10.47)

## COURSE A CONDITIONS

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**. **Poids : 57 k**. Surcharges de 1 k.1/2 par course gagnée. Les chevaux n'ayant pas été classés dans les trois premiers recevront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

**Cette épreuve ne sera disputée que si trois chevaux sont déclarés partants définitifs dans ce prix.**

**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

=====> ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====

## Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la pouliche DRAMAKUTA à être montée sur la piste, son entraîneur n'ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Luana DUPELIN LALUNG en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 5 sollicitations).

## Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
1	<b>KMARON DE CAMBEILH H.P.S. 2 A.</b>	01	Par: ECLAIR DU FADA et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	(Corde:02)		MR EDDY MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	60,5 kg (61,5 kg)	3.400	2.556	774	S	NNN	JM. NEMORIN	
2	<b>PICOLA F.P.S. 2 A.</b>	03	Par: BIRCHWOOD et DREAM D'ANGE (SAGEBURG)	1.L (Corde:01)		MR ALEXANDRE FAIVRE	A. FAIVRE	972	GABRIEL BON	60,5 kg (60 kg)	1.360	1.022	309		NNL	M. BRIDOUX	
3	<b>LAUFE CHOP H.P.S. 2 A.</b>	04	Par: BORN TO SEA et LAUREVA CHOPE (PANIS)	3.L (Corde:05)		MR FABIEN COSSOU	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME DELPHINE SANTIAGO	56 kg (57 kg)	1.020	767	232		ONL	A. CHOPARD	
4	<b>DRAMAKUTA F.P.S. 2 A.</b>	02	Par: ECLAIR DU FADA et AY CHECHE (ZIGWAKI)	1/4 (Corde:07)		MR JEAN-CLAUDE CAZAKO	JC. CAZAKO	971	FABIEN LEFEBVRE	60,5 kg (60 kg)	680	511	154		NNN	G. ZIE	
5	<b>MYTECLAIRE M.P.S. 2 A.</b>	05	Par: ECLAIR DU FADA et MITLAA (NAAQOOS)	2.L (Corde:06)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	57,5 kg (57 kg)	340	255	77	S	ONL	G. ZIE	
6	<b>YANA CHOPE F.P.S. 2 A.</b>	06	Par: CAPTAIN CHOP et MAYANA CHOPE (VALE OF YORK)	7.L (Corde:03)		MR FRANCOIS F. BORDERIEUX	F. BORDERIEUX	971	FRANCK TORRALBA	56 kg (55,5 kg)				S	ANL	A. CHOPARD	

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
7 <b>THIASSANG</b> <b>F.PS. 2 A.</b>	Par: ASANGA et 07 TIMIZMIZ (ZEBEDEE)	30L (Corde:04)		MR WILLEM MENIALEC	W. MENIALEC	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	55 kg (54,5 kg)					NNL	R. SAINTE ROSE, R. IRDOR	